

Commune de Saint-Bénigne

Conseil municipal 17 novembre 2022 Procès verbal de séance

Le 17 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 9 novembre, s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence d'Emily UNIA, Maire.

Présents :

Emily UNIA - Catherine POMMET - Gilles FONTAINE - Géraldine MALTERRE - Philippe VILARD - Christian BROUILLARD - Chantal CHATAGNIER - Frédéric DELALANDE - Arlette DENIS - Jean-Paul DE SOUSA - Stéphanie DEY - Christian PERDRIX - Christelle VAUCHER.

Absents :

Amélie FEVRE – Alain MICHEL.

- > dont pouvoir donné par Amélie FEVRE à Emily UNIA

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- absents : 2
- procurations : 1

Date d'affichage : 21/11/2022

Secrétaire de séance désignée par le conseil : Catherine POMMET

Ordre du jour de la séance

Urbanisme

- Divers documents à étudier

Bâtiments communaux

Finances

- Etude de devis

Tarifs 2023

Longerons 2022

Fermages 2022

Vente de bois

Recensement 2023

Agents communaux

Associations

Archivage

Culture

Commissions Communales

Communauté de communes Bresse et Saône

Comptes-rendus de diverses réunions

Décisions du maire

Informations diverses

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 19 octobre 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme :

Déclarations préalables :

- Mairie Prairie : transformation de fenêtres en porte fenêtres
- Château d'eau Montrin : panneaux photovoltaïques
- Route de Saint Trivier : panneaux photovoltaïques
- Les Bergers Nizerel : piscine

Permis de construire :

- Moulin Mairie : maison individuelle

Bâtiments communaux :

Une réflexion globale d'aménagement du centre bourg a été menée avec le CAUE. Celle-ci a notamment fait apparaître la nécessité de déplacer la mairie du pôle scolaire et de construire un nouveau bâtiment.

Afin de se faire aider dans le suivi de ce projet, la commune souhaite faire appel à l'ADIA par le biais d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition de convention de l'ADIA pour un montant de 15 975 € HT.

Gilles Fontaine et Christian Perdrix font un point sur les travaux en cours.

Une nouvelle salle de bain a été installée au clos Berthet.

Les travaux au cimetière ont été effectués : l'allée, l'évacuation de 10 monuments, la construction de 3 cavurnes.

La cabane des pompiers de Montrin a été démontée.

Finances :

Etude de devis

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Un devis de 19 844,14 € pour l'extension de l'éclairage public au champ de Saint Bénigne par le SIEA.
- Un devis de 1222,32 € pour le remplacement un poteau électrique à Montrin par le SIEA.
- Un devis de 1 726,85 € pour le remplacement d'une fenêtre de l'accueil périscolaire par CN Fermeture.
- Un devis de 165,16 € pour l'achat de jeux pour le temps méridien.
- Un devis de 745,58 € pour 5 panneaux de signalisation auprès de Signaux Girod.

Tarifs 2023 :

Madame le Maire propose de revoir la mise à disposition de la salle multifonction pour les associations communales. Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité le tarif 2023 : première manifestation gratuite, deuxième manifestation 100 € et application des tarifs des habitants de la commune pour toutes manifestations supplémentaires.

Madame Le Maire explique qu'en raison des augmentations des fluides, les tarifs de location de la salle multifonction augmenteront de 12 %.

Les tarifs du cimetière, de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC), des frais de branchement à l'égout et de la redevance d'assainissement collectif restent inchangés.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité à l'application des nouveaux tarifs 2023.

Longerons 2022:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des ayants droits (93) ainsi que le détail des parts par exploitant établis par le syndicat des « Longerons », fixe la taxe d'affouage 2022 à 7,01€, dit que les sommes dues par les affouagistes seront versées au compte 7025 du budget 2022.

Fermages 2022

L'indice des fermages pour 2022 s'élève à 110.26 €.

La commune a bénéficié en 2022 d'un dégrèvement de taxe foncière consécutif à la sécheresse 2020 qui doit bénéficier au locataire.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide que le dégrèvement sera déduit du montant des fermages 2022.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour fixer le prix de la location des petites parcelles, ne faisant pas l'objet d'un bail, exploitées en 2022. De même, le dégrèvement lié à la sécheresse 2020 sera déduit de la location.

Pour 2022, les fermages s'élèvent à 4 781.74 € et le dégrèvement sécheresse à 404.51 €.

Vente de bois :

Une vente de bois de 4 lots, en Péjaud, a eu lieu le samedi 5 novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'attribution de deux lots à 170 €, un à 190 € et le dernier à 150 €.

Recensement de la population :

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Madame le Maire propose de recruter 3 agents recenseurs et fixe l'indemnité globale et forfaitaire à 816 € par agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Agents communaux :

Stéphanie Bard, accompagnée de Catherine Pommet, a suivi le 23 juin une formation concernant la gestion des archives dans les collectivités et établissements publics ainsi qu'une formation sur le rôle d'agent recenseur.

Associations :

La convention de mise à disposition de la salle multifonction de Saint Bénigne signée avec l'association Saint BéAAl définit les modes d'utilisation de la salle et le coût de cette utilisation. Celle-ci doit être revue chaque année. En tenant compte de l'augmentation des fluides il est demandé une participation de 1 250 € pour près de 56 heures par mois à l'association.

Madame Arlette Denis, présidente de l'association, ne participe pas au vote de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, valide la convention avec Saint BéAAL à 1 250 € pour la saison 2022/2023.

Archivage :

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition du centre de gestion de la fonction publique (CDG) pour une mission de classement des archives communales. Cette mission se déroulera sur 25.5 jours pour un coût de 6 375 €.

Elle précise qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention pour la mission d'archivage pour un montant total de 6 375 € et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Culture :

Le conseil municipal souhaite proposer à la population des actions culturelles. La troupe des Balladins présente une pièce de théâtre intitulée Intra muros. Ce spectacle sera proposé gratuitement dans la limite des places disponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention pour l'accueil d'un spectacle de théâtre par la troupe « Les Balladins » le samedi 28 janvier à la salle multifonction.

Commissions communales :

La commission fêtes et cérémonies réunie le 2 novembre a travaillé sur la convention avec St Béaál et a établi les tarifs de location de la salle pour 2023.

La commission urbanisme réunie le 4 novembre a rencontré le Directeur de l'ADIA pour l'aménagement du centre Bourg.

La commission bâtiments s'est réunie le 9 novembre afin de prendre connaissance d'une proposition pour le city stade.

Communauté de communes Bresse et Saône :

Madame Le Maire a assisté le 14 novembre au Copil sur le PLUi afin d'étudier des derniers ajustements au règlement.

Madame Le maire et Philippe Vilard rendent compte du conseil communautaire auquel ils ont assisté le 14 novembre.

Comptes rendus de diverses réunions :

Madame le Maire et les membres de la commission des affaires scolaires et culturelles rendent compte du conseil d'école qui s'est tenu le 20 octobre.

Un point est fait sur la réunion organisée par le Conseil départemental sur les aides apportées aux communes avec la contractualisation.

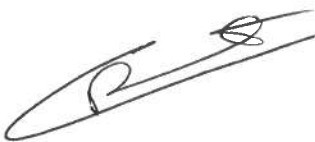
Informations diverses

La commune a fait appel à Agri emploi pour 3 semaines pour des petites missions sur la commune
Le CCAS a eu le plaisir d'organiser son repas annuel le 22 novembre

Le conseil municipal a été heureux de constater l'importante participation de la population, ainsi que celle de l'école à la cérémonie du 11 novembre. Cette cérémonie a été l'occasion d'inaugurer le nouveau coq du monument au mort en présence de monsieur d'Alascio, l'artisan qui l'a fabriqué.

Clôture de la séance à 21h

Le secrétaire de séance



Le Maire

